

Crédits supplémentaires pour 1998
(1^{ère} série)

Préavis N° 28

Lausanne, le 4 juin 1998

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 1998, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		Dont en recettes
	fr.	fr.
A. Budget de fonctionnement		
Charges de personnel	1'360'000.-	-.-
Administration générale	186'400.-	9'100.-
Direction de police et des sports	50'000.-	-.-
Direction des finances	164'900.-	56'400.-
Direction des écoles	258'000.-	25'300.-
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	75'200.-	-.-
	<u>2'094'500.-</u>	<u>90'800.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Direction de police et des sports	202'700.-	-.-
Direction des finances	90'000.-	-.-
Direction des services industriels	65'500.-	-.-
	<u>358'200.-</u>	<u>-.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Direction de police et des sports	157'000.-	-.-
Direction des écoles	45'500.-	-.-
	<u>202'500.-</u>	<u>-.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CHARGES DE PERSONNEL

Budget : fr. 379'366'700.- Crédit suppl. : fr. 1'360'000.-

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 1998.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 1997, les traitements du personnel communal ont été indexés de 0,4 % (indice 103,90).

La précédente indexation de 0,7 % (indice 103,50) a été accordée le 1^{er} janvier 1997.

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

1100.318 **Affranchissements, téléphones**

Budget : fr. 3'850'000.- Crédit suppl. : fr. 72'500.-

Il y a quelques années déjà, à l'époque où ont débuté les études relatives au réseau communal des télécommunications (RECOLTE), le chef du Département cantonal des travaux publics, de l'aménagement et des transports a demandé que soit étudiée la possibilité d'une connexion des réseaux de l'Etat et de la Ville, de telle sorte que les conversations téléphoniques entre les deux administrations résultent d'appels internes et de ce fait non taxés. Le principe a été admis, étant toutefois précisé que cette connexion ne pourrait être établie qu'au moment où des installations compatibles seraient disponibles de part et d'autre, ce qui est depuis peu le cas. Il s'agira dès lors de relier au central de l'Etat situé rue de l'Université 3 le câble assurant la liaison Chauderon 9 - Pierre-de-Plan, cela au moyen d'une épissure. Des interventions seront en outre nécessaires sur le central cantonal de l'Université 3 et sur celui, communal, de Chauderon 9.

Le coût de l'opération est devisé à 145'003 francs, alors que les taxes annuelles totales perçues pour les communications entre les deux administrations sur les réseaux 315 11 11 et 316 11 11 sont estimées, de manière empirique, à 60'000 francs. En moins de trois ans, les dépenses consenties pour connecter les réseaux seront ainsi compensées par des économies sur les taxes de conversations.

Les discussions entre les deux parties concluent à une répartition des coûts par moitié, dans la mesure où le volume des appels d'un réseau à l'autre semble être constitué, selon l'origine desdits appels, de deux parts à peu près égales.

L'examen de ce dossier ayant été entrepris alors que le budget de cette année était déjà élaboré, aucun crédit n'est disponible pour financer les travaux en cours. La Municipalité juge cependant souhaitable que la liaison entre les réseaux soit établie à bref délai, dès lors qu'elle générera des économies et que le service intéressé de l'Etat dispose pour sa part du crédit nécessaire.

Un incendie a ravagé le 6 mars 1998 une partie de la nurserie. Il a été nécessaire de remettre en état les lieux, et l'occasion a été saisie de procéder à des adaptations destinées à accroître la sécurité à la demande expresse de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie. Le total de la dépense s'est élevé à 16'341.80 francs

fr. 16'400.-

Cette dépense est partiellement compensée par une recette de 9'100 francs enregistrée sous la rubrique 1200.436 "Dédommagement de tiers" de l'Administration générale, montant correspondant au remboursement effectué par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie.

5601.316 Loyers et redevances d'utilisation

Budget : fr. 593'000.-

Crédit suppl. : fr. 11'500.-

Même remarque que sous la rubrique 5601.301.

Les dépenses supplémentaires liées au renforcement d'accueil d'écoliers et du centre de vie infantine dans le quartier de la Grangette - Praz-Séchaud sont partiellement compensées par des recettes supplémentaires de 22'100 francs sous la rubrique 5601.434 "Redevances et prestations facturées" (pensions versées par les parents) et de 3'200 francs sous la rubrique 5601.451 "Participation du Canton aux charges".

6 DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

600 Secrétariat général

6000 Administration et comptabilité

6000.310 Imprimés et fournitures de bureau

Budget : fr. 36'000.-

Crédit suppl. : fr. 5'400.-

Confection et fournitures d'affiches et de dépliants décrivant le dispositif communal de collecte de seringues usagées.

Plusieurs centaines de milliers de seringues sont utilisées chaque année à Lausanne, principalement par des consommateurs de stupéfiants. Pour limiter la dispersion du matériel d'injection souillé, une quinzaine de conteneurs spéciaux ont été disposés en divers points de la Ville. Leur taux d'utilisation est encore relativement faible. Cette situation tient dans une large mesure à l'insuffisance de l'information diffusée en marge de l'aménagement des sites de récupération. Afin de combler cette lacune, des affiches seront disposées dans tous les lieux de vente et de distribution (pharmacies, lieux de prise en charge des personnes dépendantes) et un dépliant indiquant clairement l'emplacement des conteneurs sera largement distribué.

Le budget 1998 de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement n'est pas en mesure de supporter le coût de confection desdites affiches et dépliants, estimé à 5'400 francs.

6000.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 3'200.-

Crédit suppl. : fr. 4'700.-

Acquisition d'un poste de travail informatique dans le contexte de l'organisation d'un stage de longue durée pour un candidat à la maturité professionnelle commerciale.

6001 Activités sociales et sanitaires

6001.318 **Autres prestations de tiers**

Budget : fr. -.- Crédit suppl. : fr. 40'000.-

L'Initiative des Villes pour l'amélioration de la protection sociale travaille à protéger les intérêts financiers des collectivités locales menacées par les efforts d'économie des autorités fédérales et cantonales. Les activités de *L'Initiative* impliquent une bonne connaissance du rôle des villes dans le dispositif suisse de sécurité sociale. Elles nécessitent de vouer un soin particulier à la politique de communication. *L'Initiative* - dont Lausanne assure la présidence - a récemment décidé de définir des indicateurs permettant d'établir l'étendue et le coût des prestations des villes dans les domaines social et socio-sanitaire et de procéder à des comparaisons. Ce projet sera piloté par une entreprise spécialisée. Les charges liées à ce mandat doivent être partagées entre les membres de *L'Initiative*. Par ailleurs, *L'Initiative* entend s'entourer des conseils d'une entreprise de relations publiques afin de donner plus d'efficacité à son activité de lobbying. Là encore, le financement du mandat doit être assuré paritairement. La participation lausannoise aux dépenses relatives aux projets «indicateurs» et «relations publiques» est évaluée à 40'000 francs au maximum.

640 Service social et du travail

6400 Section sociale

6400.311 **Achats d'objets mobiliers et d'installations**

Budget : fr. -.- Crédit suppl. : fr. 3'000.-

Equipement d'un local d'archives de 30 m² à la place Chauderon 4 pour le groupe administratif.

650 Service d'assainissement

6501 Gestion des déchets

6501.314 **Entretien des biens immobiliers**

Budget : fr. 32'000.- Crédit suppl. : fr. 18'000.-

Un montant de 22'000 francs a été prévu au budget 1998 pour la réfection partielle de la dalle supportant la cheminée de l'UIOM. La détérioration du béton est due aux fumées acides qui ont attaqué le ferrailage.

La dernière inspection faite par des spécialistes en vue de l'établissement du cahier des charges destiné aux soumissionnaires a mis en évidence une surface dégradée plus importante que constaté lors de l'établissement du budget.

Les offres pour les travaux se montent à 32'500 francs et il est nécessaire de disposer d'une réserve pour les divers et imprévus de 7'500 francs, compte tenu des surprises que ce type de chantier procure.

6502 Evacuation des eaux usées

6502.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 17'400.- Crédit suppl. : fr. 4'100.-

Lors d'une recherche de pollution, l'inspecteur des pollutions a perdu sa radio dans un égout. Celle-ci a bien été retrouvée à la STEP de Vidy quelques jours plus tard, mais hors d'usage.

L'équipement radio étant indispensable lors de recherche de pollution, il est essentiel de le remplacer au plus vite. Le coût d'un équipement s'élève à 4'100 francs tout compris.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**2 DIRECTION DE POLICE ET DES SPORTS****240 Corps de police****240.1462.1 Véhicules, machines, matériel**

Autorisation d'achat : fr. 276'800.- Crédit suppl. : fr. 42'730.-

Le véhicule de police Peugeot J.9, immatriculé VD 53676, mis en circulation le 25 février 1985 et qui marque 86.960 km au compteur, a été mis hors service ces jours derniers, le système de freinage étant hors d'usage.

Cela étant, ledit véhicule devait, à fin mai 1998, passer sa prochaine expertise. Or, avec le remplacement des freins, la nécessaire remise en état de la carrosserie (endommagée par un récent accident et atteinte de corrosion) ainsi que les autres travaux de mécanique à envisager dans cette perspective, les dépenses à engager pour la présentation se montent à 12'500 francs, somme totalement disproportionnée par rapport à la valeur résiduelle du fourgon en cause. Dès lors, compte tenu de la nécessité de disposer de cette unité pour mener à bien les nombreuses tâches incombant au Corps de police dans le domaine de la sécurité publique, le remplacement du fourgon Peugeot J.9 par un nouveau véhicule (Peugeot Boxer 320 MH) s'avère être la solution la plus conforme aux intérêts de la Ville. En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable pour couvrir le coût de cet achat imprévu.

26 Service de la circulation

260 Service de la circulation

260.1462.1 Véhicules, machines, matériel

Autorisation d'achat : fr. 205'800.- Crédit suppl. : fr. 160'000.-

Datant de 1966, la cabine de peinture des ateliers de la Borde ne correspond plus aux normes légales ni à celles de la SUVA et présente des risques pour la santé du personnel (18 collaborateurs, dont certains travaillent en permanence dans les locaux en cause, sont concernés). En effet, cette installation présente les défauts suivants :

- l'aspiration s'avère insuffisante pour assurer l'élimination des poussières de giclage et des vapeurs toxiques
- le système anti-poussière par bassin d'eau sous la cabine n'est plus autorisé et provoque inconfort et humidité pour les utilisateurs
- à défaut de chauffage, l'air de ventilation arrive à la température extérieure
- l'éclairage est insuffisant.

Vu la vétusté de cet équipement, partiellement mis en place à l'origine par la société propriétaire du bâtiment, le Service de la circulation a demandé à la gérance d'évaluer le coût de son remplacement. Le devis reçu le 20 mai 1997 se montait à 100'000 francs, dont 50 % pris en charge par la société propriétaire et 50 % à acquitter par la Ville en deux tranches, l'une de 27'500 francs inscrite au budget du Service de la circulation pour 1998 et l'autre de 22'500 francs à prévoir pour 1999.

Or, dans l'intervalle, il s'est avéré que ce devis ne prévoyait pas tous les travaux nécessaires. De fait, la nouvelle offre demandée fait apparaître une dépense globale de 227'000 francs, dont il convient de déduire 17'000 francs pour les travaux susceptibles d'être exécutés directement par des collaborateurs du Service de la circulation. Sur le reste de la somme, la société propriétaire accepte toujours de prendre à sa charge, pour 50'000 francs environ, les travaux liés aux installations fixes du bâtiment. Le montant final à la charge de la Ville ascende donc à 160'000 francs.

En conséquence, un crédit supplémentaire sur autorisations d'achats s'avère indispensable pour couvrir les frais engendrés par ces transformations. En effet, ce mode de faire permet, vu l'ampleur nouvelle du coût global, d'amortir celui-ci sur cinq ans. Bien évidemment, le montant de 27'500 francs figurant sous la rubrique 2600.314 "Entretien des biens immobiliers", du budget du Service de la circulation pour l'année en cours ne sera pas utilisé, ce qui ramène la dépense supplémentaire nette à 132'500 francs.

3 **DIRECTION DES FINANCES**

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3202 Vignobles

3202.1472.1 **Marchandises**

Autorisation d'achat : fr. -.- Crédit suppl. : fr. 90'000.-

Dans l'obligation d'adapter les étiquettes des bouteilles de vin mises sur le marché à "L'Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires" du 13.01.1995 et à "L'Ordonnance sur les déclarations du 15.01.1970", le Service FODOVI a décidé dans un premier temps d'épuiser totalement ses stocks. Ceci étant fait, il est

nécessaire maintenant de passer commande d'un nouveau stock d'habillage de la bouteille conforme aux prescriptions en vigueur.

Les informations n'étant pas suffisantes au moment de l'établissement du budget 1998, le renouvellement du stock des étiquettes n'a pas été pris en considération.

Aucune autre modification légale n'étant envisagée avant 1999, nous proposons de passer commande d'un stock suffisant pour les millésimes 1997, 1998 et 1999.

Cette dépense supplémentaire sera totalement compensée par des recettes échelonnées sur trois ans. Elles seront comptabilisées sous la rubrique 3202.434 "Redevances et prestations facturées" pour les vins vendus à la mise et sous la rubrique 3202.423 "Produits des vignes" pour les vins vendus en bouteilles par le Service.

7 DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

710 Service de la comptabilité

7100 Service de la comptabilité

7100.1462.6 Achats de matériels et logiciels informatiques

Autorisation d'achat : fr. 224'300.- Crédit suppl. : fr. 65'500.-

Acquisition des bases de données et du logiciel de gestion d'ouvrages basé sur le "CAN" (catalogue des articles normalisés de l'industrie suisse de la construction) afin de gérer l'organisation administrative des chantiers des services techniques, soit :

Coût du logiciel pour :

1 poste complet + 1 entité, Secrétariat général	fr. 9'500.-
2 postes complets, Service du gaz et chauffage à distance en complément de 3 postes + 1 entité acquis en 97	5'000.-
5 postes complets + 1 entité, Service des eaux	20'000.-
6 postes complets + 1 entité, Service de l'électricité	21'500.-
1 poste complet + 1 entité, Service de la comptabilité	9'500.-
Total général pour 15 postes complets et 4 entités	fr. <u>65'500.-</u>

Acquisitions non prévues aux autorisations d'achats 1998 mais qui fait suite aux propositions d'améliorations formulées dans la réponse au rapport de la révision du 5 décembre 1997 relative à la direction et l'administration des chantiers par les services techniques, ainsi qu'à la demande formulée par "Perspectives financières", dans le cadre de l'analyse du Service de l'électricité. (Ce logiciel est actuellement en exploitation au Service des routes et voirie de la Direction des travaux.)

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

2 DIRECTION DE POLICE ET DES SPORTS

2100 Service des sports

2100.503.2412 Parc de Montchoisi – Travaux de transformation et de réfection de la patinoire et de la piscine – 2^{ème} étape

Crédit voté : fr. 4'030'000.- Crédit compl. : fr. 99'000.-

Par communication du 4 octobre 1995, le Conseil communal a été avisé du fait qu'une demande de crédit complémentaire lui serait adressée ultérieurement, car, pour répondre aux normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) du 27 février 1991, la Ville se trouvait dans l'obligation de doter le système de refroidissement de l'installation de production de froid de la patinoire d'un dispositif de sécurité plus fiable que celui initialement envisagé. En effet, cette installation possède la particularité d'utiliser le réseau d'eau potable de la ville de Lausanne. Le système fonctionnant à l'ammoniac, il est impératif que ce produit ne puisse en aucun cas contaminer l'eau dudit réseau. Le dispositif mis en service, qui a été approuvé tant par le Service des eaux que par le Laboratoire cantonal, répond à cet impératif.

De plus, pour diminuer les risques de fausses manipulations et augmenter la sécurité d'exploitation, il a été procédé au remplacement de l'installation de stérilisation d'eau de la piscine faisant usage du chlore gazeux par un système mettant en œuvre l'hypochlorite de soude stérilisé.

Vu ce qui précède et afin de limiter au maximum les engagements supplémentaires, les services des sports et d'architecture ont décidé de reporter, sur la prochaine étape de travaux annoncée par le préavis n° 289 du 10 décembre 1993, certains ouvrages ou parties d'ouvrages ne remettant pas en cause, pour l'instant, l'exploitation de la piscine et de la patinoire de Montchoisi. Toutefois, les travaux étant dans l'ensemble trop avancés, il n'a pas été possible de réaliser suffisamment d'économies pour se tenir dans le cadre de la somme globale allouée.

Dès lors, le montant du crédit complémentaire demandé se calcule comme suit :

Travaux reportés à la prochaine étape :

– fenêtres et portes fenêtres (montant prévu 355'000 francs)	fr. 242'000.-	
– isolation et étanchéité (montant prévu 195'000 francs)	fr. 57'000.-	
– divers et imprévus	fr. 16'000.-	fr. 315'000.-

Travaux supplémentaires décrits ci-dessus :

– remplacement de l'installation de refroidissement des condenseurs de froid	fr. 309'000.-	
– remplacement de l'installation de stérilisation de l'eau	fr. 105'000.-	fr. 414'000.-

Dépassement fr. 99'000.-
=====

2100.509.2423 Championnats d'Europe d'athlétisme de 2002 - Frais de préparation et de dépôt du dossier de candidature de Lausanne

Crédit voté : fr. 250'000.- Crédit compl. : fr. 58'000.-

Le présent crédit est demandé pour couvrir les dépenses, non prévues lors de l'élaboration du rapport-préavis N° 182, liées à la préparation et à la présentation du dossier de la candidature lausannoise à l'organisation des Championnats d'Europe d'athlétisme de 2002.

En effet, ayant appris que les villes concurrentes d'Amsterdam et de Munich présentaient des dossiers accompagnés de supports audiovisuels, les organisateurs lausannois se sont trouvés dans l'obligation, pour garder à Lausanne toutes ses chances de sélection, de modifier le dossier de candidature en lui adjoignant un film promotionnel et d'éditer une nouvelle brochure de présentation.

Ces éléments ont engendré un surcoût global de 82'615 francs, à savoir 51'533.60 francs pour le film et 31'081.40 francs pour la brochure. Toutefois, les frais d'édition de cette dernière peuvent être presque intégralement supportés par le crédit initial de 250'000 francs. C'est pourquoi, la présente demande de crédit complémentaire se limite à un montant de 58'000 francs, légèrement supérieur au prix du film.

Au reste, il convient de relever que l'Association pour le soutien financier de manifestations sportives dans la région lausannoise a attribué au Comité de candidature lausannois une subvention de 20'000 francs, montant qui, conformément aux règles comptables, a été inscrit sous la rubrique 2100.61009.2423 "Contributions de tiers". De ce fait, quand bien même le dépassement de crédit à la charge de la ville de Lausanne se trouve ainsi ramené à 38'000 francs, il s'avère nécessaire de présenter une demande de crédit de 58'000 francs.

5 DIRECTION DES ECOLES**560 Service de la jeunesse et des loisirs****5601 Accueil d'enfants****5601.503.5912 Parc de Valency. Construction d'un nouveau centre de vie enfantine. Démolition des dépendances du Château, arborisation et aménagement d'une zone de détente**

Crédit voté : fr. 5'088'000.- Crédit compl. : fr. 45'500.-

Les travaux ayant débuté en 1988, le dépassement s'explique par les hausses légales facturées pour un montant de 53'730 francs.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 28 de la Municipalité, du 4 juin 1998;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 1998, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	Dont en recettes fr.
A. Budget de fonctionnement		
Charges de personnel	1'360'000.-	-.-
Administration générale	186'400.-	9'100.-
Direction de police et des sports	50'000.-	-.-
Direction des finances	164'900.-	56'400.-
Direction des écoles	258'000.-	25'300.-
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	75'200.-	-.-
	2'094'500.-	90'800.-
 B. Autorisations d'achats		
Direction de police et des sports	202'700.-	-.-
Direction des finances	90'000.-	-.-
Direction des services industriels	65'500.-	-.-
	358'200.-	-.-
 C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Direction de police et des sports	157'000.-	-.-
Direction des écoles	45'500.-	-.-
	202'500.-	-.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche

Incidence sur le budget de 1998

Déficit prévu au budget de 1998		55'677'700.-
Nouveaux crédits votés		1'382'700.-
Nouveaux crédits demandés	210'700.-	
Moins recettes	- 72'500.-	138'200.-
Présent crédit	2'094'500.-	
Moins recettes	- 90'800.-	2'003'700.-
Déficit total présumé		59'202'300.-